



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

RFA

Question écrite n° 9631

### Texte de la question

M Louis de Broissia demande a M le ministre de l'interieur de bien vouloir lui faire connaitre sa position face a la proposition du chancelier allemand concernant la creation d'une police federale europeenne pour lutter plus efficacement contre le terrorisme, le trafic de drogue et le grand banditisme.

### Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'une « police federale europeenne » pose la question d'instances juridictionnelles de meme niveau ; elle implique la definition de « crimes federaux » et une harmonisation des legislations nationales. C'est dire qu'elle suppose leves une serie de prealables importants compte tenu de la diversite que l'on peut constater en ces matieres contres les Etats membres. Dans l'attente de la mise en place d'une formule qui se situe dans le long terme, les polices des Etats membres developpent soit sur un plan bilateral, soit dans le cadre de Trevi, des formules de cooperation operationnelles sous forme notamment d'echange et de mise en commun d'informations.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9631

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 703